

## ARRÊTE n° 2024/735

### Portant agrément des signaleurs pour la manifestation sportive sur la voie publique dénommée « Grand Prix de la Ville de Gien », sur la commune de Gien le dimanche 25 août 2024

Le Maire de la Ville de Gien,

*Vu le code de la route,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code du sport,*

*Vu la demande reçue le 5 juillet 2024, présentée par Monsieur Jérôme Métivier, représentant l'association Univers Cycliste Gien Sport, faisant connaître son intention d'organiser une manifestation sportive dénommée « 34<sup>ème</sup> critérium National de la Ville de Gien », sur la commune de Gien, le dimanche 25 août 2024 de 12h30 à 18h00,*

*Vu le dossier annexé à cette demande,*

## ARRÊTE

**Article 1** – Les personnes dont le nom est indiqué dans la liste, en annexe, du présent arrêté sont agréées pour assurer le rôle de signaleurs lors de la manifestation sportive dénommée « 34<sup>ème</sup> critérium de la Ville de Gien » qui se déroulera le dimanche 25 août 2024, de 12h30 à 18h00 sur la commune de Gien.

**Article 2** – Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** – DIFFUSION A :

- M. Jérôme Métivier, Univers Cycliste Gien Sport,
- M. Le responsable du service des sports de la Ville de Gien,
- M. Le commandant de la compagnie de gendarmerie de Gien,
- M. le chef du centre de secours de Gien,
- M. le chef de la police municipale de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 9 juillet 2024



Par délégation du Maire,  
Laurent Rougeron

L'Adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 15.07.24